

# Propositions du Conseil de banque

---



# Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2018, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 1<sup>er</sup> mars 2019, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 15 mars 2019.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2018;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Madame Vania Alleva, vice-présidente de l'Union syndicale suisse et présidente du syndicat Unia, comme membre du Conseil de banque pour le reste de la période administrative 2016-2020;
5. d'élire KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2019-2020

## AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2018
<b>Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)</b>	<b>- 14 934,0</b>
- attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	- 5 423,4
<b>= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)</b>	<b>- 20 357,4</b>
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	67 348,4
<b>= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)</b>	<b>46 991,0</b>
- versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	- 1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) <sup>1</sup>	- 2 000,0
<b>= Report aux comptes annuels 2019 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)</b>	<b>44 989,5</b>

1 Convention du 9 novembre 2016 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.